VOTRE GUIDE DU BÉNÉVOLE Automne 2020

REPRISE DES ACTIVITÉS DANS LE CONTEXTE DE LA COVID-19

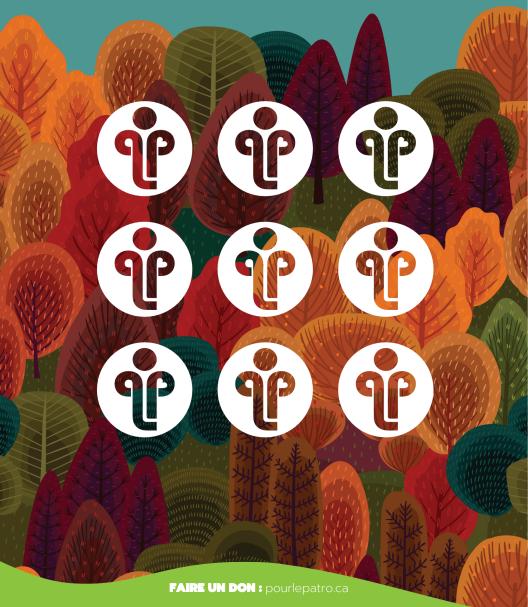


TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE



P. 3

INFOS SUR LA COVID-19

Les symptômes évocateurs de la Covid-19

P. 3

CONSIGNES SANITAIRES GÉNÉRALES POUR TOUS

P. 4

CONSIGNES SANITAIRES SPÉCIFIQUES PAR ACTIVITÉ ET ATELIER

P. 5

LES DIFFÉRENTES ÉTIQUETTES



Comment porter le masque

P. 6

La bonne hygiène des mains

P 7

L'étiquette respiratoire

P 7

PROTOCOLE DE PRISE EN CHARGE DE PERSONNE AYANT DES SYMPTÔMES LORS D'UNE ACTIVITÉ OU UN ATELIER

P. 8

RÈGLES D'EXCLUSION

P 9

CONCLUSION

P.10

Dans le contexte actuel de la Covid-19, la reprise des activités et des ateliers nécessite l'établissement de directives et de consignes en vue de protéger les participants, les bénévoles, les membres du personnel et les différents partenaires fréquentant le Patro de Lévis. Si vous respectez les mesures de ce guide, vous contribuez, par votre conduite, à soutenir le Patro de Lévis dans la reprise de ses activités à long terme.

Merci de votre collaboration et de votre compréhension.

Section INFOS SUR LA COVID-19

LES SYMPTÔMES ÉVOCATEURS DE LA COVID-19

- Fièvre:
- Perte soudaine du sens de l'odorat avec ou sans perte de goût;
- Symptômes respiratoires : toux sèche, (nouvelle ou aggravée), essoufflement, difficulté à respirer;
- Mal de gorge;
- Symptômes généraux : fatigue intense, perte d'appétit importante, douleurs musculaires généralisées (non liées à un effort physique);
- Symptômes gastro-intestinaux : par exemple vomissement et diarrhée. Si vous présentez un ou plusieurs des symptômes ou si vous avez été en contact avec quelqu'un qui présentait un ou plusieurs des symptômes, vous devez demeurer chez vous et ne pas vous présenter à votre activité ou à votre atelier.



Les consignes sanitaires générales

COVID-19

Les mesures d'hygiène générales à suivre et à respecter lors de toutes vos visites au Patro et ce pour toutes les activités et tous les ateliers.



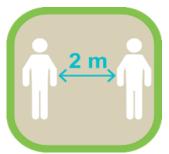
Si vous, ou un membre de votre famille, présentez des symptômes du COVID, restez à la maison.



Vous devez porter un masque de procédure fourni par le Patro en tout temps dans les aires communes du Patro et lorsque vous ne pouvez pas respecter la distanciation physique de 2 mètres.



À l'entrée du Patro, vous devez vous laver les mains avec de l'eau et du savon ou avec du désinfectant à main à l'accueil.



Vous devez respecter la distanciation sociale de 2 mètres en tout temps.



Vous devez entrer par la porte principale du Patro et suivre les indications affichées pour vous rendre à votre lieu de bénévolat, idem pour sortir du Patro. Vous devez aussi respecter le sens de la circulation.

Les consignes spécifiques

POUR LES BÉNÉVOLES





Le port du masque est obli-

gatoire pour tous vos dépla-

cements, mais pas néces-

saire lorsque vous êtes à

l'accueil derrière le plexiglas.

Vous devez obligatoirement

le porter si vous ne pouvez pas respecter le 2 mètres

avec une autre personne.





Vous devez avoir votre propre matériel et votre gourde d'eau. Les gourdes peuvent être remplies au Patro, mais les abreuvoirs ne pourront pas être utilisés.



Si vous devez vous déplacer, vous devez respecter la distanciation physique de 2

À votre arrivée, signer le registre des personnes qui fréquentent le Patro de Lévis conçu à cet effet.

Vous devez faire remplir et signer ce registre par tous les visiteurs excepté les participants d'atelier, locataires et les membres du personnel de l'équipe permanente.

mètres.

Pour toutes les remises de clés, assurez-vous de bien les désinfecter avant et après.

Vous devez vous assurer que toute personne qui entre dans le Patro se lave les mains avec de l'eau et du savon ou avec du désinfectant à main à l'accueil.

Vous devez aussi vous assurer que toute personne de plus de 10 ans qui entre dans le Patro porte le masque.

Si quelqu'un se montre désobligeant, avertissez immédiatement le permanent responsable.

***Les consignes sont sujettes changement sans préavis.



Section

ASCOVID 400

INFOS SUR LA COVID-19

•••••

COMMENT PORTER LE MASQUE

I La pose du masque



Lavez-vous ou désinfectez-vous les mains.



Prenez votre masque par les élastiques/liens,



et placez-le sur votre visage.

ou



Positionnez le masque sur le nez et la bouche en incluant le menton.



Une fois placé, ne touchez plus votre masque.

I Le retrait du masque



Pour retirer le masque, enlevez-le par derrière, à l'aide des élastiques/liens et sans toucher le tissu du masque.



Pour un masque à usage unique, éliminez-le avec les ordures ménagères.



Pour un masque réutilisable, lavez-le à 60°C pendant 30 min.



Lavez-vous ou désinfectez-vous les mains.

I Ce qu'il ne faut pas faire



Porter son masque sous le nez ou juste au niveau du nez.



Avoir le menton découvert.



Toucher son masque une fois qu'il est en place.



Descendre le masque sous le menton.



Réutiliser le masque après l'avoir enlevé.

LA BONNE HYGIÈNE DES MAINS

- Se laver les mains pendant au moins 20 secondes ou
- Se désinfecter les mains avec un produit antiseptique (liquide, gel ou mousse);
 plusieurs pompes sont à votre disposition dans le Patro.



L'ÉTIQUETTE RESPIRATOIRE

- Se couvrir la bouche et le nez lorsque vous toussez ou éternuez, utiliser un mouchoir à usage unique ou son coude replié, et se laver les mains immédiatement après,
- Utiliser uniquement les mouchoirs à usage unique,
- Jeter immédiatement vos mouchoirs utilisés à la poubelle,
- Éviter de toucher votre nez, votre bouche ou vos yeux (votre visage en général).

Votre place loisir est un milieu plus que sécuritaire pour pratiquer votre loisir et vos passions !

Protocole de prise en charge d'une personne ayant

DES SYMPTÔMES

Un protocole est établi pour la prise en charge de personnes qui développeraient des symptômes sur les lieux du Patro de Lévis. Toute personne doit demeurer vigilante si un ou l'autre

tômes sur les lieux du Patro de Lévis. Toute personne doit demeurer vigilante si un ou l'autre des participants manifestent des symptômes et en aviser son coordonnateur responsable ou un membre du personnel permanent.

SI LE PARTICIPANT PEUT QUITTER SEUL

Si le participant peut quitter seul le Patro de Lévis, il sera invité à quitter son activité ou son atelier, à récupérer ses effets personnels et à quitter les lieux tout en respectant les consignes sanitaires générales. Le départ sera immédiat. Si le participant doit attendre un transport, comme un taxi, celui-ci devra attendre à l'extérieur ou dans le local d'isolement. Un local aménagé pour isoler un participant en toute sécurité pour lui et les membres du personnel.

Un membre du personnel remettra les coordonnées de la Santé publique pour que le participant puisse faire les prochaines démarches.

Aucune possibilité de terminer ou poursuivre l'activité ou l'atelier.

SI LE PARTICIPANT NE PEUT PAS QUITTER SEUL

Si le participant ne peut pas quitter seul, comme dans le cas des enfants ou des participants du loisir adapté, et qu'une période d'attente dans le Patro est inévitable, un membre du personnel équipé des équipements de protection individuels procédera à l'isolement de cette personne dans une pièce fermée et aménagée à cet effet jusqu'à son départ.

Le port du masque est obligatoire pour le participant en tout temps.

Un membre du personnel remettra les coordonnées de la Santé publique à la personne responsable de ce participant pour que ce dernier puisse faire les prochaines démarches.





Le Patro de Lévis a mis en place des règles d'exclusion pour assurer la sécurité de tous les participants, les bénévoles, les membres du personnel et les différents partenaires fréquentant le Patro de Lévis. Nous désirons avec ses règles faire respecter les consignes sanitaires et que tous les participants les respectent à leur tour .

Veuillez savoir que tous les membres du personnel seront présents pour vous aider à comprendre et appliquer les consignes sanitaires.

CONSÉQUENCES S'IL Y A UN NON-RESPECT DES MESURES

Dans les deux cas suivants, un avertissement formel sera fait par le Directeur de l'animation avant d'entamer ces conséquences.

- Si un membre ne respecte pas les mesures et les consignes sanitaires mises en place, la Direction du Patro se réserve le droit de l'exclure des activités du secteur.
- 2. Si quelques membres d'une même activité ne respectent pas les mesures mises en place, la Direction du Patro se réserve le droit de fermer indéfiniment l'activité.

EXCLUSION EN CAS DE SYMPTÔMES OU DE CONTACT ÉTROIT

- Les personnes présentant des symptômes de la COVID-19 (présentés à la page 3), qui sont en attente d'un résultat au test de dépistage de la COVID-19, ou qui ont reçu un résultat positif à la COVID-19 doivent respecter les consignes d'isolement. Elles ne doivent pas participer aux activités et ne seront pas admises au Patro.
- Les personnes qui sont considérées comme des contacts étroits d'un cas de la COVID-19 doivent respecter les consignes d'isolement. Elles ne doivent pas participer aux activités et elles devront s'abstenir de se présenter au Patro.
- Si une personne reçoit un résultat positif à la COVID-19 dans les jours suivant sa participation à une activité au Patro, vous devez aviser dans les meilleurs délais le coordonnateur des loisirs et de l'animation Patrick Dumais par courriel à patrick.dumais@patrolevis.org ou par téléphone au 418-833-4477 poste 247.



Évidemment, ce guide sera mis à jour au fil des semaines afin d'être en cohérence avec les recommandations de la Direction de la Santé publique qui sont évolutives. Consultez notre site internet ainsi que notre compte Facebook afin d'avoir une version actualisée de ce guide. N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions et de vous adresser à votre animateur d'atelier ou à votre responsable d'activité.

Nous vous remercions pour votre collaboration si précieuse ! Bonne session d'automne à tous et toutes !









Ŷ





